

**COMMUNE  
DE  
FEROLLES  
45150**

---

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 OCTOBRE 2019**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 octobre 2019, s'est réuni le vendredi 25 octobre 2019 à 20h, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BOITARD J.F., Mme BRILLANT N., M. DELALOY P., M. FARDEAU B., M. LEBOEUF A., Mme MARPEAUX J., Mme MOIZARD D., Mme. POPLAIN S., M.SORET R., Mme THEBAULT S.

Absents excusés : M. BERTRAND L. qui a donné pouvoir à M DUPUIS D., M. BOCQUEZ O. qui a donné pouvoir à M. FARDEAU B., Mme JANVRIN AM. qui a donné pouvoir Mme POPLAIN S., M. KIM K.M. qui a donné pouvoir à M. BOITARD JF.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Jean-François BOITARD est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 20 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

## **TRAVAUX**

### **INSTALLATION DES VOLETS ROULANTS À LA SALLE DES FÊTES (OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE SALLE DES FÊTES ET GYMNASE – VOLET 3)**

Conformément au programme de travaux définis pour l'amélioration énergétique des bâtiments, il convient de délibérer pour l'attribution du marché pour la pose de volets roulants à la salle des fêtes.

- La société DUMOULIN est retenue à l'unanimité, pour un montant de 5 528,18 € HT. Ces travaux sont financés à hauteur de 67,25% par une subvention du Conseil Départemental du Loiret pour le soutien à l'investissement des communes (Volet 3).

### **RÉAFFECTATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AU TITRE DU VOLET 3 TER DES AIDES DÉPARTEMENTALES (AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RD 921)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour la réaffectation des crédits alloués par le Conseil Départemental à la commune de Férolles dans le cadre des travaux relatifs aux aménagements de sécurité sur route départementale en agglomération.

La demande concerne la création de deux ralentisseurs (coussins Lyonnais) avec système d'écluse sur la RD 712 en amont et aval du carrefour de la route de Faussature et la réfection du cheminement piéton, ainsi que le traitement des eaux pluviales sur le tronçon de la RD 921 entre la route de Faussature et la route de Darvoy.

Le montant des travaux s'établit à 39 356,40 € HT et se répartit comme suit :

- RD 712 : 11 705,70 € HT
- RD 921 : 27 650,70 € HT

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 11 250 € a été accordée au titre des crédits d'état (produit des amendes de police) pour la réalisation de ces travaux.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réaffectation des crédits alloués au titre du Volet 3 ter des aides départementales pour l'ensemble des travaux programmés sur la RD 712 et la RD 921 et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

## **VALIDATION DU PROGRAMME DE SÉCURISATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES**

Dans le cadre du programme de sécurisation des bâtiments scolaires, il a été convenu de procéder à l'installation d'un système d'interphones avec commande d'ouverture du portail d'entrée à distance et pose de caméras de vidéosurveillance.

Toutes les autorisations administratives étant accordées par la Préfecture du Loiret, il convient de retenir l'offre la plus économiquement avantageuse pour l'octroi de ce marché.

- La société AVC Sécurité est retenue à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 13 680 € HT. Une option supplémentaire sera demandée pour la pose d'un interphone à deux boutons afin de différencier l'école et le service périscolaire.

Ces travaux sont financés à hauteur de 40% par le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD), soit 5 472 €.

## **URBANISME**

### **AVIS SUR LE PROJET DU PLU DE LA COMMUNE DE JARGEAU**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de PLU arrêté de la commune de Jargeau.

Conformément aux articles L153-16 et L153-17 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal est amené à émettre un avis sur celui-ci.

Le 11 juillet 2019, le Conseil Municipal de Jargeau a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Considérant que le projet n'a pas d'impact négatif sur la commune de Férolles,

Considérant que cette procédure a été menée en parallèle et en concertation avec celle de l'élaboration du PLU de Férolles,

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jargeau.

- Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PLU de la Commune de Jargeau.

## **PERSONNEL**

### **ADHÉSION À LA CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET POUR LA PRÉVOYANCE DES AGENTS**

Monsieur le Maire rappelle les décrets et circulaires relatifs à la participation des collectivités territoriales pour la prévoyance des agents. Dans cette perspective, la commune de Férolles s'est joint, en 2019, à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Loiret et Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les résultats de cette consultation ainsi que les diverses options proposées.

Il convient que le Conseil Municipal se détermine sur l'adhésion au contrat de prévoyance groupe souscrit par le Centre de Gestion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance
- Fixe le montant de participation à la somme de 10 € par mois par agent.
- Prend acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret pour un montant annuel de 25 €.
- Autorise le Maire à signer tout acte permettant l'adhésion à la convention de mutualisation avec le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET pour la prévoyance.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Travaux en cours :
  - Le chantier de remplacement de vannes de sectorisation du réseau d'eau potable a été réalisé par l'entreprise COLAS. 7 vannes de sectorisation, 2 vannes de purge et 1 ventouse de réseau ont fait l'objet d'un renouvellement de matériel.
- Validation du marché « Cœur de village » par la Communauté de Communes des Loges lors de la séance du 21 octobre 2019. Le montant attribué à la Commune de Férolles s'élève à 110 095,33 € HT et s'établit comme suit :
  - Voirie : TPE 45 ..... 67 941,67 € HT
  - Paysage : ID VERDE ..... 34 604,62 € HT
  - Eclairage : ISI ELEC ..... 7 549,04 € HT

- Présentation du projet d'aménagement de sécurité de la RD 12 traversant le hameau de Villiers le 22 octobre 2019 par le cabinet INCA à la commission communale en charge des voiries, en présence du Département, de la Commune de Jargeau et de la Communauté de Commune des Loges. Quelques aménagements complémentaires ont été proposés pour renforcer le contrôle des vitesses en entrée de hameau.
- Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), le projet a été présenté le 22 octobre 2019 à la Commission Départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) pour avis des services de l'Etat.
- Monsieur le Maire fait part de courriers de remerciements pour l'attribution d'une subvention à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Jargeau et à l'association PEP45.
- Une demande de subvention du groupement indépendant des parents du collège « Clos Ferbois » (GPIC) est sollicité auprès de la Commune de Férolles. Cette demande fait l'objet d'un avis défavorable de la part du Conseil Municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

- Madame POPLAIN fait le point des dernières manifestations :
  - Il y a eu 65 participants au repas du CCAS du 12 octobre dernier contre 73 l'année précédente, soit une légère baisse. Toutefois, elle souhaite souligner la qualité du repas préparé par « Le Férollet » et de l'animation proposée par « Phil & Laure ».
  - La « marche rose » a réuni 167 marcheurs et a permis de récolter la somme de 725,20 € au profit de l'association « A chacun son Everest ».
  - L'accueil de loisirs de la Toussaint a enregistré une hausse de fréquentation avec 36 enfants inscrits pour la semaine contre 25 l'année dernière.
 Elle expose également les événements qui seront organisés avec le Centre Communal d'Action Sociale :
  - La **Banque Alimentaire** aura lieu le 29 novembre pour les écoles et le **30 novembre 2019** pour les administrés de 09h à 12h à la mairie.
  - Le **Téléthon**, en partenariat avec les associations de la commune, est prévu les **06 et 07 décembre prochains** au gymnase, avec un pôle restauration animé conjointement par le Comité des Fêtes et le Férollet.
- Monsieur DELALOY annonce la mise en service effective de la colonne enterrée d'apport des ordures ménagères du SICTOM située au niveau du gymnase. Il précise également que les usagers dotés de la carte ont la possibilité d'utiliser l'ensemble des colonnes du territoire du SICTOM.
- Monsieur BOITARD rapporte le bilan du dernier conseil d'école : succès des tableaux numériques via le projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) ; nouveau toboggan mis en place à l'école maternelle. Il fait part également du mauvais comportement de certains usagers du parking de l'école de Férolles.
- Monsieur LEBOEUF souligne l'installation des deux poubelles à Villiers, au niveau des arrêts de bus de la ligne régulière et celui du circuit scolaire.
- Madame MARPEAUX informe l'assemblée de la dernière réunion du SICTOM, qui a eue lieu à huis clos. Il a été annoncé un montant de factures impayées sur la 1<sup>ère</sup> année à hauteur de 800 000 € qui porte préjudice à l'équilibre budgétaire du syndicat. Elle fait part de l'état de la rue du Grand Orme et de la vitesse excessive constatée rue du Clos Potin.
- Madame BRILLANT propose que le radar pédagogique soit réinstallé Route de la Ferté.

**Pour utiliser les colonnes,**  
*munissez-vous de votre badge d'accès,*  
et **suivez les étapes :**



Positionnez votre badge au niveau du rond blanc sur le lecteur. Attendez 3 à 5 secondes un déclic. Le voyant vert s'allume.



Ouvrez le tambour et déposez vos sacs de déchets ménagers.



Fermez le tambour.

**Vous pouvez déposer des sacs de 50 litres maximum.**

Lorsque vous quittez votre logement, votre badge doit être retourné au SICTOM :

Z.I. St Barthélémy - BP 97  
45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

[www.sictom-chateauneuf.fr](http://www.sictom-chateauneuf.fr)  
02 38 59 50 25

Le service déchets ménagers est financé par une redevance.

Renseignements et tarifs auprès de l'accueil du SICTOM ou sur notre site internet.



**Téléthon**

vendredi 6 décembre 2019

et

samedi 7 décembre 2019

Au gymnase



**Banque Alimentaire**  
du Loiret

Collecte de denrées non périssables au profit  
de la Banque Alimentaire .

Le samedi 30 novembre 2019

De 9h à 12 h à la mairie de Férolles